

COMMUNIQUÉ

Embargo jusqu'au 3 décembre 2019

Adoption du budget 2020 à Lavaltrie

Lavaltrie, le 2 décembre 2019 – Lors d'une séance extraordinaire, les membres du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie ont adopté le budget de fonctionnement 2020, qui totalise 19,6 M \$, ainsi que le plan d'immobilisation 2020-2023.

Faits saillants du budget de fonctionnement 2020 :

- Investissements supplémentaires en développement économique, par l'application d'une taxation variée sur les immeubles non résidentiels, afin d'attirer de nouvelles entreprises.
- Croissance du budget annuel de pavage pour corriger davantage de tronçons de rue.
- Augmentation des quotes-parts de 5,5 %, en raison de l'amélioration de la couverture du service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray et des frais associés à la desserte de la Sûreté du Québec.
- Variation du taux de la taxe foncière générale résidentielle de 1,75 % (30 \$ pour une résidence de 220 000 \$).
- Ajustement de la taxe spécifique au service de la dette de 0,019 \$ par 100 \$ d'évaluation (42 \$ pour une résidence de 220 000 \$), en raison du remboursement d'emprunt d'importants projets finalisés en 2018-2019, dont l'amélioration du parc Gérard-Lavallée et la réfection de différents secteurs (réaménagement de l'intersection 131-138, pavage du rang Saint-Jean Sud-Est, des rues du Tricentenaire, Jolibourg, du Domaine et du chemin de Lavaltrie).
- Variation de la tarification des services de 6 \$ (1 %) pour les secteurs desservis (eau, égouts et matières résiduelles).
- Majoration globale du compte de taxes de 78 \$ (3,1 %) pour une propriété résidentielle desservie en eau et en égout, d'une valeur de 220 000 \$.

« Durant le processus, nous avons le défi d'établir le bon équilibre budgétaire qui considère la hausse réelle de certains coûts, tels que le remboursement d'emprunt de projets réalisés antérieurement et le niveau d'investissement nécessaire au maintien de la qualité de nos services et l'atteinte des objectifs de notre planification stratégique », a affirmé le maire de la Ville de Lavaltrie, monsieur Christian Goulet. Ce dernier a poursuivi en indiquant que la rigueur budgétaire des différents services de la Ville nous permet de présenter un budget avec un ajustement du taux de la taxe foncière générale résidentielle à un seuil inférieur à l'IPC, soit 1,75 %.

La responsable de la commission des finances, Mme Danielle Perreault, affirme pour sa part que ce budget ainsi que son plan d'immobilisation permettront à la Ville de poursuivre l'amélioration de ses infrastructures et de son réseau routier et aussi, de favoriser l'activité économique sur le territoire.

À propos du plan d'investissement 2020-2023 :

Les grands chantiers suivants sont prévus au plan d'investissement 2020-2023 et nécessiteront l'appui du gouvernement :

- l'urbanisation de la route 131;
- le développement d'un complexe sportif;
- la réfection complète d'infrastructures (sanitaire, aqueduc et pluvial) en lien avec le plan d'intervention en vigueur, dont prochainement le secteur des rues Arcand et L'Espérance;
- l'aménagement d'un nouveau parc dans le secteur du golf;
- la mise aux normes de l'usine de filtration.

Il est possible de consulter le document explicatif du budget 2020 via le site web au www.ville.lavaltrie.qc.ca.

-30-

Source : Marc-André Desjardins
Trésorier
Ville de Lavaltrie
450 586-2921, poste 2233 | madesjardins@ville.lavaltrie.qc.ca